

SERVICE: Intercommunales\*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° .- INTERCOMMUNALES – ORES Assets, A.I.C.R.L., Assemblée générale du 18 décembre 2019 – Ordre du jour - >Plan stratégique 2020-2023 – Approbation – Soumettre au Conseil communal

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 7 novembre 2019, transmis par ORES Assets, A.I.C.R.L informant la Ville de la tenue d'un Assemblée générale ordinaire le 18 décembre 2019 et transmettant les documents annexes ;

Vu les statuts de ORES Assets, A.I.C.R.L.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Madame S. Belly, Echevine et Messieurs A. Loffet et K. Lukoki, Echevins, M. Grignard et M. Elsen Conseillers communaux ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en séance du 12 décembre 2019 ;

Par \*\*\* voix contre \*\*\* et \*\*\* abstentions,

DECIDE

- Art. 1.- de prendre acte de la convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2019 de ORES Assets, A.I.C.R.L. ;
- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale ;
  - d'approuver le plan stratégique 2020-2023 ;
  - de mandater les délégués de la Ville à l'assemblée générale de la ORES Assets, A.I.C.R.L en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal ;

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à ORES Assets, A.I.C.R.L.